COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
19-20 novembre 2012, Paris (France)

INTRODUCTION

Après une demi-journée d'information et un dîner de travail au cours duquel les participants ont débattu des prochaines étapes du Programme d'activités mondiales et régionales, des questions de gouvernance et du plan de mise en œuvre du Plan stratégique 2012-2015, le Conseil d'administration s'est réuni les 19 et 20 novembre 2012 à Paris.

L'ordre du jour de la réunion est disponible sur le site web du Partenariat mondial pour l'éducation (« Partenariat mondial » ou « GPE »)[1]. La liste des participants figure à l'**Annexe 1**.

Ce compte rendu présente un résumé des questions débattues et des décisions approuvées.

1. ACCUEIL, ORDRE DU JOUR ET APPROBATION DU COMPTE RENDU DE RÉUNION

1.1 Carol Bellamy, Présidente du Conseil d'administration, ouvre la séance et remercie l'UNESCO d'accueillir la réunion à son siège.

1.2 Selon le premier point à l'ordre du jour, la Présidente demande l'approbation du compte rendu de la réunion du Conseil d'administration en présentiel qui a eu lieu à Berlin les 7 et 8 juin 2012, préalablement transmis aux administrateurs[2].

1.3 La décision suivante est approuvée :

> **BOD/2012/11-01 — <u>Approbation du compte rendu de réunion :</u>** Le Conseil d'administration approuve le compte rendu de la réunion du Conseil des 7 et 8 juin 2012 à Berlin (BOD/2012/07 DOC o1).

[1] http://www.globalpartnership.org/media/Board/Paris-2012/BOD%20Agenda_Paris2012.pdf
[2] http://www.globalpartnership.org/media/Berlin%202012/meeting_report/Board_Meeting_Report_Berlin2012.pdf

2. RAPPORT DU SECRÉTARIAT

2.1 Bob Prouty, Directeur du Secrétariat, informe le Conseil d'administration des affaires intervenues après la distribution du Rapport du Secrétariat (BOD/2012/11 DOC 02).

Utilisation du budget du Secrétariat

2.2 Le budget du Secrétariat est utilisé à 26 % et son utilisation devrait rester conforme aux prévisions sur le reste de l'année. En attendant la finalisation du plan de mise en œuvre du Plan stratégique, le Secrétariat pourrait soumettre une demande de budget supplémentaire.

Décaissement des dons au titre de la mise en œuvre des programmes

2.2 Les décaissements de dons au titre de la mise en œuvre des programmes devraient atteindre 380 millions de dollars en 2012, soit un montant comparable à 2011.

Activités du Secrétariat

2.3 Les activités en cours du Secrétariat incluent un nombre croissant de visites sur place de l'Équipe de soutien aux pays, l'élaboration du Guide du processus GPE au niveau des pays ainsi que des termes de référence à l'intention des Agences de coordination, des Entités de supervision et des Entités de gestion. Douze financements pour la préparation de plan sectoriels de l'éducation et quatre financements pour la préparation de programmes ont été approuvés par le Secrétariat. L'Équipe des bonnes pratiques mondiales a organisé des ateliers d'information visant à améliorer les pratiques en matière de lecture, de manuels et d'éducation de la petite enfance, et apporte un appui au développement d'une communauté de praticiens de l'arithmétique. Les équipes de mobilisation des ressources et de soutien au Conseil d'administration ont apporté leur appui au Groupe de travail pour l'élaboration du Plan stratégique et du plan de mise en œuvre ; elles ont également apporté leur appui à la collecte de fonds pour l'éducation de base ainsi qu'à l'initiative « L'éducation avant tout » et à la première réunion du groupe des pays d'Afrique à Accra (Ghana). L'Équipe des relations extérieures et des communications a apporté son aide en matière de communication et de médias à l'initiative « L'éducation avant tout », assuré l'entretien et l'amélioration du site web du GPE, apporté son appui dans le domaine de la presse et des médias sociaux pour l'Assemblée générale des Nations Unies et rédigé un rapport annuel pour le Partenariat mondial. L'Équipe chargée des finances, du portefeuille et de l'administration a assisté le Comité consultatif financier (CCF), réalisé un examen annuel des allocations indicatives et établi des prévisions financières pour les fonds fiduciaires du GPE.

Rapport à l'utilisation abusive de fonds

2.4 Comme indiqué précédemment, le Kenya a remboursé la totalité des fonds utilisés de façon non conforme et le secteur éducatif kényan a mis en place des mesures pour éviter toute nouvelle utilisation abusive. Un problème a été constaté au Lesotho à propos de fonds destinés à

la construction de quatre écoles qui n'ont pas été construites. La somme concernée est située dans une fourchette de 256 000 à 326 000 dollars qui devront être remboursés au Partenariat mondial. L'Entité de supervision réalisera prochainement une mission au Lesotho pour finaliser cette décision et le Conseil d'administration sera informé de ses conclusions.

Réflexions du Directeur du Secrétariat

2.5
Le Directeur du Secrétariat souligne les besoins suivants : améliorer la communication et renforcer le dialogue entre le Secrétariat et le Conseil d'administration ; promouvoir la participation au processus décisionnaire des pays en développement partenaires ; faire preuve d'innovation et promouvoir le dialogue dans de nouveaux domaines, notamment le travail des enfants et les handicapés ; veiller à la réussite de la transition et à l'installation du nouveau Directeur général (DG).

Débats

2.6 Des membres du Conseil demandent s'il existe d'autres options que le remboursement, suggérant par exemple l'élaboration d'un nouveau contrat. M. Prouty répond que le remboursement semble la meilleure solution dans la mesure où les contrats des quatre écoles non construites vont être bloqués pendant un certain temps par les procédures judiciaires. Plutôt que d'attendre la décision des tribunaux, il est recommandé que l'argent soit remboursé au Partenariat mondial.

2.7 Certains membres du Conseil suggèrent d'améliorer les échanges entre le Conseil d'administration et le Secrétariat grâce à un plus grand nombre d'audioconférences (accompagnées de documents préparés avec soin présentant des décisions claires) et à une discipline plus stricte du Conseil d'administration en matière de prise de décision ainsi qu'en permettant au nouveau DG de siéger au Conseil d'administration. L'un des membres évoque la possibilité d'accroître l'autonomie de décision du Secrétariat, en particulier du DG.

2.8 Quelques membres du Conseil expriment leur inquiétude quant à la possibilité d'une demande de budget supplémentaire de la part du Secrétariat, surtout dans le climat économique mondial actuel. Le Secrétariat est encouragé à rechercher des gains d'efficacité et à fournir des justifications très claires à l'appui de toute demande d'augmentation.

2.9 Les membres du Conseil soulignent également qu'il est nécessaire que le Partenariat mondial se concentre sur la responsabilisation mutuelle, notamment en matière de répartition des rôles et des responsabilités liés au Plan stratégique.

3. PLAN STRATÉGIQUE 2012-2015

Plan de mise en œuvre

3.1 Geeta Rao Gupta et Jesper Andersen, coprésidents du Groupe de travail sur le Plan stratégique (SPWG), et Charles Tapp, membre du Secrétariat, font le point sur le Plan stratégique et sur l'avancement du plan de mise en œuvre (BOD/2012/11 DOC o3).

3.2 Cette présentation fait suite au dîner de travail qui a eu lieu la veille et au cours duquel les membres du Conseil d'administration ont eu l'occasion de débattre de manière informelle de certains éléments du plan de mise en œuvre. Un résumé de ces débats est présenté. L'importance fondamentale du pilotage par les pays est réaffirmée. Un large consensus apparaît sur le fait qu'il n'y a pas, dans la pratique, de tension particulière entre le modèle de pilotage par les pays et les priorités du GPE — qui, en fait, sont complémentaires. Chaque contexte étant différent, les processus du GPE doivent être appliqués avec souplesse et pragmatisme. Il faudrait développer le dialogue sur les plans sectoriels de l'éducation et tenir compte des résultats de ce dialogue dans les délibérations du CCF et du Conseil d'administration. Il faut davantage s'efforcer d'aligner les modalités de financement. L'idée consistant à prescrire la composition des Groupes locaux des partenaires de l'éducation ne suscite aucun soutien, mais il est nécessaire de fournir à ces groupes des recommandations plus claires et d'encourager une participation plus diverse au niveau national. Enfin, un dernier sujet s'est clairement dégagé du dîner de travail : la nécessité de renforcer et de soutenir résolument les Groupes locaux des partenaires de l'éducation pour préserver leur solidité technique et stratégique.

3.3 Les coprésidents soulignent certaines observations du SPWG sur le plan de mise en œuvre, notant que le travail est en cours et que les éléments livrables sont encore incomplets. Ils rappellent également que le SPWG souhaite recevoir les commentaires écrits des membres du Conseil avant le 30 novembre 2012. Les éléments livrables devront être exprimés de manière aussi simple que possible pour qu'ils puissent être mesurés. Le SPWG souhaite toutefois favoriser l'appropriation par un processus de consultation approfondi. Le principal risque pesant sur la réussite de la mise en œuvre du plan serait une participation insuffisante des partenaires.

3.4 Le Secrétariat retrace l'évolution du processus d'élaboration du Plan stratégique. Le SPWG ayant convenu qu'il était prématuré de considérer les implications budgétaires qui seront détaillées ultérieurement, les éléments livrables ont été traités en bloc. Le Groupe technique sur les indicateurs a soumis au SPWG un projet de rapport qui pose la question de savoir si les indicateurs devraient être prescrits à l'ensemble du Partenariat mondial et dans quelle mesure le Conseil d'administration est disposé à fournir les ressources supplémentaires qui seront nécessaires pour assurer une évaluation en fonction de nouveaux indicateurs.

3.5 Les réactions recueillies jusqu'ici sont largement défavorables à un carcan normatif, d'où la très grande importance de la responsabilisation mutuelle. Au sein du Partenariat mondial, la

définition du rapport « coût/avantages » n'est pas la même pour tous. Des consultations supplémentaires sont nécessaires, notamment auprès des pays en développement partenaires.

3.6 Il est important que le Partenariat mondial dispose d'un cadre de gestion des risques, contrôlé par le Conseil d'administration.

Débats

3.7 Les membres du Conseil d'administration sont favorables à la poursuite du processus proposé et s'accordent sur l'objectif consistant à recevoir un plan de mise en œuvre simple et clair d'ici la fin du mois de février 2013, sachant qu'il s'agira d'un document évolutif destiné à être adapté au fil du temps. Les membres du Conseil approuvent le principe de « participation ouverte », afin de favoriser une large participation, et conviennent de clarifier les priorités du Partenariat mondial. Certains membres remarquent toutefois qu'il faudrait réfléchir au mécanisme de participation ouverte, notamment à la façon de permettre aux partenaires intéressés disposant d'une véritable expertise — en particulier les entités qui ne sont pas actuellement membres du Partenariat mondial — de participer au processus.

3.8 Les membres du Conseil sont favorables à l'emploi du plan de mise en œuvre comme outil de promotion de mécanismes renforcés d'innovation, notamment par le biais de communautés de praticiens, qui pourraient favoriser la collaboration entre les groupes. Un large consensus se dégage en faveur de l'extension du rôle du Partenariat mondial dans la production et la diffusion des savoirs, avec un rôle limité pour le Secrétariat. Certains membres soulignent qu'il est important de mobiliser les mécanismes existants, en utilisant le Secrétariat comme une plateforme de partage d'informations. Un soutien se dégage aussi en faveur de la diffusion des idées et des meilleures pratiques à l'échelle nationale.

3.9 En général, les membres du Conseil d'administration sont d'accord pour que le Partenariat mondial encourage les pays en développement partenaires à s'engager à préserver — et si possible augmenter — leurs dépenses intérieures consacrées à l'éducation de base, à l'exception des pays en situation d'urgence. Toutefois, s'il est clair qu'il n'est pas recommandé d'allouer des financements à des pays qui ont réduit leur budget destiné à l'éducation de base, il existe une certaine réticence à poser comme condition de l'approbation d'un financement pour la mise en œuvre d'un programme l'augmentation des dépenses d'éducation intérieures. Un large consensus s'établit sur le fait que le Partenariat mondial doit surveiller l'évolution du financement intérieur, s'assurer que le financement est effectif et que les fonds sont bien dépensés dans l'éducation. Le Partenariat mondial doit néanmoins considérer les financements intérieurs en termes de trajectoire plutôt que de seuil, au vu des positions financières variables des différents partenaires. L'un des membres du Conseil suggère d'orienter les financements pour la mise en œuvre sur des financements ciblés, en privilégiant notamment les domaines prioritaires du Partenariat mondial inclus dans les plans sectoriels de l'éducation.

3.10 Certains membres du Conseil d'administration suggèrent que celui-ci étudie la nécessité pour le Partenariat mondial de disposer de directives plus strictes visant à éviter le

remplacement d'autres financements externes (IDA par exemple). Ils remarquent que les discussions antérieures relatives au soutien de l'éducation étaient centrées sur un financement supplémentaire plutôt que sur une mobilisation ou une amélioration de l'efficacité des financements existants et qu'à l'avenir les débats devront inclure ces deux aspects.

3.11 Les membres du Conseil conviennent de la nécessité de définir le rapport coût/avantages au sein du Partenariat mondial, en tenant compte des différents contextes et en évaluant les (bons) résultats en fonction des coûts. L'économie, l'efficience, l'efficacité et l'équité sont des références importantes pour la mesure du rapport coût/avantages, tout en sachant qu'une dimension politique devra nécessairement être prise en compte dans la définition finale.

Indicateurs

3.12 Margaret Koziol, coprésidente du Groupe technique sur les indicateurs, présente les conclusions de ce groupe : la collecte des indicateurs est possible, mais le recueil des données nécessitera un investissement financier. Le Groupe technique a demandé au Conseil d'administration de décider si le groupe devait déterminer les implications financières liées à chaque indicateur — pour le Secrétariat et pour le Partenariat mondial en général — en indiquant quels membres du Partenariat mondial pourraient assumer certains coûts. Margaret Koziol souligne combien il est important d'établir une bonne compréhension des rôles et responsabilités de chacun pour la mise en œuvre du Plan stratégique en général et des indicateurs en particulier.

Débats

3.13 Certains membres du Conseil suggèrent de travailler par phases sur les indicateurs — compte tenu notamment de l'incidence éventuelle sur les coûts —, afin de hiérarchiser les indicateurs et de trouver un équilibre entre investissements et résultats. L'établissement d'un programme à long terme et d'indicateurs indirects permettrait de faire avancer le processus, qui, afin d'encourager l'appropriation par les pays, devrait utiliser les systèmes nationaux dans toute la mesure du possible.

3.14 Les membres du Conseil soulignent que les pays doivent s'approprier le processus de mise en œuvre du Plan stratégique ; les Groupes locaux des partenaires de l'éducation doivent favoriser un débat visant à déterminer s'il faut ou non prescrire des indicateurs et les intégrer aux processus normaux de planification et de budgétisation. D'autres remarquent que si le Conseil d'administration ne prescrit pas la mise en œuvre des indicateurs pour les buts et objectifs, des efforts importants de renforcement des capacités seront nécessaires pour rendre les indicateurs opérationnels.

3.15 Les membres du Conseil s'accordent sur le fait que le Partenariat mondial doit travailler à approuver et mobiliser les actions en faveur d'un contrôle et d'une évaluation des indicateurs. Dans de nombreux pays, même les indicateurs de base font défaut et il serait important que le Partenariat mondial mesure l'avancement de leur élaboration. Un large consensus s'établit

également sur le fait que les partenaires peuvent inclure la collecte d'indicateurs supplémentaires de leur choix, notamment afin d'atteindre les objectifs définis par les plans sectoriels de l'éducation et que la création de synergies avec des organisations de collecte des données (l'ISU, par exemple) est un point important pour l'obtention de données nouvelles. Les membres du Conseil se prononcent en faveur de l'utilisation de mécanismes existants de présentation de rapports, de préférence à des systèmes parallèles.

3.16 Les membres du Conseil approuvent la suggestion selon laquelle le Groupe technique élaborera un plan de chiffrage du coût des indicateurs comprenant un calendrier et une stratégie de hiérarchisation des indicateurs clés. Un membre du Conseil demande que le plan de chiffrage adopte une approche coût/avantage, certains indicateurs pouvant avoir un coût élevé mais présenter de gros avantages et avoir un impact important pour le Partenariat mondial.

3.17 La décision suivante est approuvée :

BOD/2012/11-02—Finalisation du plan de mise en œuvre du Plan stratégique :

Le Conseil d'administration :

a. prend note du travail accompli à ce jour par le Groupe de travail sur le Plan stratégique en vue d'élaborer un plan de mise en œuvre pour le Plan stratégique 2012-2015 ;

b. demande au Groupe de travail sur le Plan stratégique, en collaboration avec le Secrétariat, de :

 i. poursuivre les consultations auprès des partenaires du GPE afin de recueillir leurs avis pour l'élaboration du plan de mise en œuvre ;

 ii. finaliser le plan de mise en œuvre, y compris les éventuelles modifications de la stratégie de suivi-évaluation et du budget du Secrétariat, et le remettre au Conseil d'administration dès que possible mais au plus tard le 28 février 2013, afin que celui-ci l'examine lors d'une audioconférence dont la date reste à définir ;

c. appelle tous les partenaires à s'engager à participer à la mise en œuvre du Plan stratégique et à indiquer, dans la mesure du possible, les éléments livrables auxquels ils comptent apporter leur concours ;

d. demande au Secrétariat de remettre au Conseil d'administration, au plus tard lors de la prochaine réunion en présentiel du Conseil d'administration en 2013, un cadre de gestion des risques pour examen par ce dernier.

4. EXPOSÉ DE LA PRINCESSE LAURENTIEN

4.1 La princesse Laurentien des Pays-Bas, envoyée spéciale de l'UNESCO pour l'alphabétisation au service du développement et Présidente de la Fondation pour la lecture et

l'écriture, expose les problèmes d'éducation tels qu'elle les perçoit en sa qualité de porte-parole de l'alphabétisation. Elle souligne combien il est important de susciter l'envie d'apprendre (la demande) plutôt que de miser sur l'offre d'apprentissage et précise que cette demande ne peut être imposée d'en haut. Même si l'accès à l'école a progressé (75 % des enfants d'Afrique subsaharienne sont scolarisés), les taux d'achèvement des cycles restent faibles.

4.2 La Princesse propose de faire de la population le centre de la création de contenus éducatifs afin de créer un écosystème d'acquisition des connaissances. Elle suggère d'adopter une démarche radicale consistant à centrer les efforts sur les personnes analphabètes des communautés visées et à investir dans des éléments stimulants pour combattre les blocages. Elle propose une stratégie d'« innovation frugale », dans laquelle le producteur se préoccupe des consommateurs oubliés et cherche à réduire la complexité de la production selon un modèle commercial à faible marge et à fort volume. Dans le contexte de l'acquisition des connaissances, c'est la population locale qui constitue le marché et, en s'impliquant par le biais de contes oraux, de discussions et de la création de contenus endogènes, cette population commencera à s'instruire et à subvenir à ses besoins.

4.3 La Princesse cite l'objectif consistant à accroître de 100 millions le nombre d'enfants capables de lire à l'horizon 2015, chacun d'entre eux étant armé d'un livre pour susciter la fierté et servir de pivot d'interaction, d'échange et de confiance.

4.4 La Princesse évoque également un « développement réciproque » consistant à innover dans les pays en développement puis à rapporter les enseignements en Europe, continent qui lutte lui aussi contre l'analphabétisme. Elle annonce des objectifs de 100 millions de livres dans les pays en développement et de 100 millions de livres en Europe, le but étant de montrer que l'alphabétisation est une préoccupation commune et ne concerne pas qu'une partie du monde.

5. MOBILISATION DES RESSOURCES ET SUIVI DES ENGAGEMENTS

Mobilisation des ressources

5.1 Charles Tapp, membre du Secrétariat, donne des informations sur la stratégie et les objectifs actuels de mobilisation des ressources (BOD/2012/11 DOC 05). Lors de la première conférence de reconstitution des ressources qui s'est déroulée à Copenhague en novembre 2011, le Partenariat mondial s'est engagé à lever 2 milliards de dollars pour le Fonds du Partenariat mondial pour l'éducation (« Fonds du GPE ») ainsi que 5,5 milliards de dollars au titre d'autres aides externes à l'éducation de base. Le cinquième objectif du Plan stratégique souligne que le Partenariat mondial soutient l'accroissement du montant et de l'efficacité du financement, externe et interne, de l'éducation de base. Le Secrétariat est convaincu que le Partenariat mondial atteindra ses objectifs de reconstitution des ressources, mais demandera que davantage d'attention soit portée à la mobilisation des ressources dans le cas où ces objectifs devraient être dépassés.

5.2 La demande de soutien financier au titre du Fonds du GPE excède l'offre. Dans le même temps, le marché du financement mondial est à la peine, car les bailleurs bilatéraux se retirent

des pays prioritaires et du financement de l'éducation et réduisent les budgets d'aide d'une manière générale.

5.3 Le Secrétariat demande l'avis du Conseil d'administration sur un certain nombre de questions liées à la mobilisation des ressources : la question de savoir si le Partenariat mondial doit se concentrer uniquement sur le renforcement du soutien au Fonds du GPE ou s'il doit encourager et promouvoir un plus large financement du secteur ; l'apparition éventuelle de nouveaux bailleurs de fonds et les possibilités de cofinancement avec de nouveaux partenaires susceptibles d'entrer dans le Partenariat mondial ; la création éventuelle d'un fonds séparé pour les modes de financement innovants ; la possibilité d'affecter des fonds à certaines priorités du GPE, si les affectations spécifiques qui en résulteraient devaient entraîner une augmentation nette du soutien au Fonds du GPE ; la question des financements innovants avec notamment la possibilité d'une taxe sur les transactions financières prélevée dans un certain nombre de pays au bénéfice de l'éducation ; le besoin de données exactes et d'un message convaincant.

5.4 Le récent partenariat avec l'Initiative qatarie « Éduquer un enfant » de son Altesse Sheikha Mozah peut être un exemple de collaboration avec de nouveaux partenaires. Cette initiative a été lancée à Doha (Qatar) le 14 novembre 2012. Le partenariat avec « Éduquer un enfant » comprend déjà des programmes de cofinancement parallèles aux financements du Partenariat mondial pour la mise en œuvre de programmes au Tchad, au Soudan du Sud et au Soudan, à concurrence de 45 millions de dollars. Des projets de cofinancement supplémentaires avec « Éduquer un enfant » seront envisagés en 2013 avec huit à dix autres pays en développement partenaires du GPE, parmi lesquels la République démocratique du Congo, le Yémen et la Mauritanie.

5.5 Le Secrétariat a déjà commencé de travailler sur les plans de la prochaine reconstitution des ressources et a établi un calendrier provisoire. La reconstitution des ressources est prévue fin 2014. Le pays hôte devra être choisi en mai 2013, les principaux bailleurs de fonds devront être connus en novembre 2013 et les objectifs politiques et financiers décidés d'ici mai 2013. Le Secrétariat préparera ensuite une stratégie détaillée de mobilisation des ressources dans la perspective de la prochaine réunion en présentiel du Conseil, qui aura lieu en mai 2013. Le Secrétariat demandera un retour d'information sur les propositions en mars 2013 et communiquera les premiers projets au Conseil d'administration.

Débats

5.6 Les membres du Conseil d'administration sont favorables à l'élaboration d'une stratégie détaillée de mobilisation des ressources et soulignent la nécessité de réaliser une analyse plus fouillée du financement de l'éducation. Ils sont favorables aussi à la formation d'une équipe de mobilisation des ressources spécialisée et bien équipée au sein du Secrétariat.

5.7 Les membres du Conseil approuvent globalement le calendrier et les grandes lignes de la prochaine reconstitution des ressources. L'un d'entre eux souligne la nécessité de susciter

l'enthousiasme et l'action parmi les partenaires du GPE en faveur des prochains efforts de reconstitution et de mobilisation des ressources.

5.8 Le rôle d'éventuels nouveaux partenaires est une question qui reste en suspens, de même que la possibilité pour le Partenariat mondial de faire preuve de plus d'innovation, de flexibilité et d'ouverture en matière de mobilisation des ressources. L'un des membres du Conseil est d'avis que la stratégie devrait inclure des moyens de déterminer les montants approximatifs susceptibles d'être levés auprès de partenaires nouveaux, pour le Fonds du GPE et pour l'éducation de base en général.

Suivi des engagements

5.9 Le Secrétariat souligne dans son exposé (BOD/2012/11 DOC 06) que la mobilisation de fonds pour l'éducation de base exige un suivi et un compte rendu de l'exécution des engagements pris, au plan financier et au niveau des politiques à mener, par les 60 partenaires du GPE lors de la Conférence pour les annonces de contributions de novembre 2011.

5.10 Le Secrétariat requiert l'assistance des membres du Conseil sur un certain nombre de points liés au suivi des engagements pris lors de la Conférence pour les annonces de contributions, notamment : appropriation du concept et du processus ; réaffirmation de l'importance du suivi des engagements et demande de préparation d'un rapport pour 2013 ; reconnaissance des problèmes rencontrés pour mener un suivi efficace et meilleure prise en compte de ces problèmes ; accord sur le calendrier ; appel enjoignant tous les partenaires à coopérer au processus d'élaboration d'un rapport de suivi des engagements.

5.11 Outre les données existantes issues des études de l'Institut de statistique de l'UNESCO et du Partenariat mondial, le Secrétariat s'appuiera prioritairement sur les partenaires pour faire le point sur leurs actions et réalisations. Le Secrétariat entreprendra une enquête et mènera des entretiens de suivi afin de garantir la représentation de tous les partenaires. Le rapport de suivi des engagements concernera l'année 2012.

5.12 Le Secrétariat signale que le succès de la réalisation de ce rapport de suivi des engagements se heurtera à différents problèmes : manque de données sur la mise en œuvre des plans d'éducation nationaux ; difficulté de situer la responsabilité des engagements lorsque ceux-ci ont été pris collectivement par la société civile et des fondations privées ; utilisation par les bailleurs de fonds de méthodes différentes pour définir l'éducation de base et comptabiliser l'Aide publique au développement consacrée à l'éducation ; éventualité d'un faible taux de réponse des pays en développement partenaires ; déclarations d'engagement plus ou moins détaillées ; temps nécessaire pour récupérer toutes les données ; nécessité de personnaliser les questionnaires en fonction de chaque partenaire.

Débats

5.13 Un consensus apparaît sur la nécessité de rendre compte des engagements pris lors de la Conférences d'annonce des contributions. Les membres du Conseil d'administration notent que

le Partenariat mondial doit montrer qu'il a bien accompli ce qu'il avait annoncé et que ce point sera déterminant pour les prochaines campagnes de reconstitution.

5.14 La décision suivante est approuvée :

BOD/2012/11-03— <u>Rapport sur le suivi des engagements :</u> Le Conseil d'administration:

a. demande au Secrétariat de préparer un rapport complet sur l'état d'exécution des engagements pris par les partenaires à la Conférence d'annonce de contributions de novembre 2011 et de le présenter au Conseil d'administrations à sa prochaine réunion en présentiel; et

b. invite tous les partenaires à fournir au Secrétariat à sa demande et dans les meilleurs délais, tous les renseignements requis.

6. SÉANCE RESTREINTE

6.1 Le Conseil d'administration, réuni en séance restreinte, est informé par l'agence Russell Reynolds de l'avancement du processus de recrutement du Directeur général.

7. RAPPORT DU CONSEIL CONSULTATIF FINANCIER : SÉANCE 1

7.1 Camilla Helgø Fossberg, Présidente du Conseil consultatif financier, assistée de Padraig Power, Responsable senior des questions financières et agent de liaison CCF, présente le rapport du CCF (BOD/2012/11DOC 07).

Engagement annuel des fonds et révision de la liste des allocations indicatives au titre des financements pour la mise en œuvre des programmes

7.2 La question de l'engagement annuel des fonds alloués au titre des financements pour la mise en œuvre des programmes et celle de la révision de la liste des allocations indicatives sont présentées ensemble car elles sont étroitement liées.

7.3 La Présidente du CCF rappelle au Conseil d'administration que la liste des allocations indicatives au titre des financements pour la mise en œuvre des programmes qui a été approuvée en janvier 2011 est soumise à une révision annuelle du CCF. Le Conseil d'administration a précédemment convenu que la liste actuelle resterait en vigueur pour la première série de propositions de 2013 et que les modifications éventuelles ne seraient prises en compte qu'à partir de la seconde série.

7.4 La Présidente du CCF précise les pays qui pourraient être ajoutés ou retirés de la liste ou dont l'allocation pourrait être réduite à zéro sur la base de leur admissibilité et de leur volonté de présenter une demande. Le Secrétariat a demandé un prolongement au-delà de la première série de propositions de 2013 de la possibilité de présenter une demande de financement pour la

mise en œuvre de programmes pour Djibouti, le Nigeria et l'Ouzbékistan dont l'admissibilité devait expirer en raison de leur classification dans la catégorie IDA iii pendant deux années consécutives. Le CCF n'a pas recommandé cette demande.

7.5 La rédaction des conditions d'admissibilité des petits États insulaires en développement a été clarifiée pour que l'admissibilité soit bien limitée aux pays ayant droit à un soutien de l'IDA.

7.6 Le Secrétariat présente les résultats de l'exercice de prévision financière et signale que le CCF recommande de passer à des engagements annuels. Le Secrétariat prévoit une hausse des demandes de financement pour 2013. De ce fait, l'engagement des fonds par le Conseil d'administration pourrait prendre du retard, la démarche actuelle prévoyant l'engagement de l'allocation totale des fonds et l'administrateur fiduciaire ne pouvant engager des fonds qu'il n'a pas. Des engagements annuels permettraient d'assurer une meilleure correspondance entre les flux de fonds provenant des bailleurs et les besoins des pays. L'adoption de ce système réduirait le risque de report de lancement d'un programme tout en garantissant aux pays de disposer de l'argent au moment où ils en ont besoin. Au niveau des pays, la prévisibilité de l'aide risque en revanche de s'en trouver réduite et des décisions difficiles pourraient s'avérer nécessaires si les contributions attendues ne sont pas versées dans les temps alors qu'un pays a encore des besoins. La meilleure façon de résoudre le problème de la prévisibilité consiste à assurer des contributions supplémentaires de la part des bailleurs ou à obtenir que ceux-ci versent leurs contributions plus tôt.

7.7 Le CCF recommande de maintenir les niveaux existants d'allocations indicatives au vu d'une demande (et d'une prévision de demande) très élevée de financements pour la mise en œuvre des programmes et d'une situation stable, voire positive, du financement des bailleurs. Il est important que le financement soit prévisible ; une éventuelle réduction du montant au bout d'un an peut être source d'incertitude et de perturbation, et pourrait nuire à la réputation du Partenariat mondial. Il est noté que cette approche entraînerait un déficit de 330 millions de dollars au cours des deux prochaines années sur la base de la prévision des approbations de financements et des contributions. Une solution consisterait à passer à un rythme d'engagements annuels, ce qui permettrait d'étaler les engagements de fonds sur les années suivantes. Dans ce cas, le déficit de financement devrait être comblé durant la période suivante de reconstitution des ressources.

7.8 Si les allocations sont maintenues au niveau actuel avec un passage à des engagements de financement annuels, le risque de déficit étant plus important, le Partenariat mondial devra, à l'avenir, prévoir un mécanisme de hiérarchisation des financements. Le CCF demande que le Secrétariat fasse une recommandation portant sur les principes à observer pour cette hiérarchisation et décrive clairement les critères d'approbation par le Conseil du financement des dons au titre de la mise en œuvre des programmes.

Débats

7.9 Les membres du Conseil expriment un soutien général à la décision de passer à un rythme annuel en ce qui concerne les financements pour la mise en œuvre des programmes. Ils considèrent qu'il s'agit là d'une façon sensée de gérer des ressources peu abondantes et signalent qu'ils sont conscients des risques que cela implique, s'agissant notamment du manque de prévisibilité des financements. Certains soulignent que cette mesure permettra au Fonds du GPE de s'affranchir de la nécessité d'une importante trésorerie, ce qui permettra de prôner plus facilement la reconstitution des ressources du Fonds du GPE à l'aide de moyens supplémentaires.

7.10 Plusieurs membres du Conseil demandent au Secrétariat de présenter chaque semestre un point sur les prévisions financières afin d'évaluer les risques qu'entraîne cette mesure et le Secrétariat convient de le faire. L'un des membres du Conseil demande également que le Secrétariat suive de près les flux de projets en réserve et en informe le Conseil d'administration. Les membres du Conseil souhaitent aussi avoir des indications claires sur la méthode utilisée pour hiérarchiser les allocations des fonds entre les pays dans le cas où le Fonds du GPE manquerait de liquidités et ne serait pas en mesure de satisfaire en totalité à ses engagements d'allocation de financements ; ils demandent si cette question a été étudiée par le CCF.

7.11 D'une manière générale, les membres du Conseil sont favorables au maintien des niveaux existants d'allocations indicatives au titre des financements pour la mise en œuvre des programmes.

7.12 La décision suivante est approuvée :

> **BOD/2012/11-04– <u>Engagement des fonds fiduciaires pour les dons au titre de la mise en œuvre des programmes :</u>** Le Conseil d'administration décide que les dons alloués au titre de la mise en œuvre des programmes et financés sur ressources du GPE après le 1er janvier 2013 devront être engagés par l'administrateur fiduciaire sous forme de versements annuels jusqu'à concurrence du montant maximal approuvé par le Conseil d'administration comme suit :
>
> a. un engagement initial du montant figurant dans le budget de la première année de la proposition approuvée ;
>
> b. des engagements subséquents, sous réserve de la disponibilité des fonds non engagés, fondés sur les demandes soumises par les entités de supervision ou de gestion et dans lesquelles ces dernières précisent les fonds actuellement disponibles pour chacun des dons au titre de la mise en œuvre de programmes dont elles assurent la supervision ou la gestion ainsi que les besoins de financement projetés pour la période de douze mois subséquente.
>
> Le Conseil d'administration continuera d'approuver les allocations durant toute la période de réception des propositions.

BOD/2012/11-05– <u>Révision de la liste des allocations indicatives de dons au titre de la mise en œuvre des programmes :</u> Le Conseil d'administration :

a. approuve la liste révisée des allocations indicatives de dons au titre de la mise en œuvre des programmes pour 2012-2014, telle qu'établie à l'annexe 9du rapport du Comité consultatif financier (BOD/2012/11 DOC 07). Cette liste sera celle en vigueur pour le deuxième cycle de financement de 2013 et pour le premier cycle de financement de 2014 ;

b. remplace l'énoncé d'admissibilité aux dons pour la mise en œuvre de programmes figurant dans la note de bas de page 1du document intitulé« Cadre d'évaluation des besoins et de la performance » (BOD/2012/01/ DOC 01) par l'énoncé suivant :

« Les pays suivants sont admissibles : i) ceux qui sont actuellement classés ou qui ont été classés comme pays IDA des catégories i ou ii au cours des deux dernières années ; ii) ceux qui sont actuellement classés comme pays IDA relevant de la catégorie iii et qui sont de petits États insulaires en développement (selon la définition des Nations Unies) ou des États fragiles (selon la définition de la Banque mondiale) » ;

c. demande au Secrétariat de publier la nouvelle liste des allocations indicatives sur le site Web du GPE et de porter cette liste à l'attention des GLPE pertinents ;

d. demande :

i. au Secrétariat d'élaborer et de soumettre au CCF des options concernant :

- une description des ressources admissibles des fonds fiduciaires du GPE disponibles aux fins d'allocation ;

-les critères de hiérarchisation des allocations de dons pour la mise en œuvre de programmes, à appliquer au cas où les demandes des pays venait à excéder les ressources admissibles disponibles ;

ii. au CCF de soumettre au Conseil d'administration sa recommandation relative aux points du paragraphe d.i. à l'occasion de la première réunion en présentiel du Conseil, en 2013.

Demande d'allocation indicative supérieure au plafond de la part de l'Éthiopie

7.13 La Présidente du CCF signale que l'Éthiopie a formulé une demande de financement pour la mise en œuvre du programme d'un montant de 200 millions de dollars, supérieur à son allocation indicative actuelle, plafonnée à 100 millions de dollars. La Présidente du CCF précise que malgré la solidité du dossier qui s'appuie sur les bons résultats obtenus par l'Éthiopie dans le passé, le CCF ne soutient pas cette demande qui nécessiterait d'accroître le déficit ou de réduire les financements alloués à d'autres pays. Cette décision a été communiquée au Groupe local des partenaires de l'éducation en Éthiopie.

Allocations indicatives au titre de financements pour la mise en œuvre des programmes

7.14 La Présidente du CCF présente les recommandations du CCF en matière d'octroi de financements pour la mise en œuvre de programmes au bénéfice du Burundi, du Tchad, de la

République démocratique du Congo, du Soudan du Sud et de la dernière composante en suspens pour le Soudan (manuels scolaires).

7.15 Le CCF recommande au Conseil de ne pas approuver la requête du Tadjikistan. Le CCF souligne que la construction y occupe une part excessive au détriment des acquis scolaires, ce qui constitue un problème pour ce pays. De plus, la proposition ne tient pas suffisamment compte des populations minoritaires. Le CCF apprécie toutefois la partie concernant la petite enfance mais suggère que le Tadjikistan révise sa requête d'ici le prochain cycle de financement. Le CCF pourrait considérer dans un délai rapproché une requête révisée si le Tadjikistan est en mesure d'en présenter une.

7.16 Les observations relatives à chacune des requêtes, incluses dans le Rapport du CCF, seront communiquées aux Groupes locaux des partenaires de l'éducation.

Débats

7.17 Avant que le débat ne commence, la Présidente s'enquiert d'éventuels conflits d'intérêts et reçoit les déclarations en ce sens de l'UNICEF (co-Entité de gestion pour le Tchad et Entité de gestion pour le Soudan du Sud), de l'UNESCO (co-Entité de gestion pour le Tchad) et de la Banque mondiale (Entité de supervision pour la République démocratique du Congo et le Soudan). La Présidente du Conseil précise que ces conflits d'intérêts n'excluent pas les organismes concernés des débats ; ils ne pourront néanmoins pas prendre part au vote d'approbation des financements. La Présidente signale en outre la présence d'une délégation de la République démocratique du Congo.

7.18 La décision suivante est approuvée :

BOD/2012/11-06—Approbation des allocations de dons pour la mise en œuvre de programmes : Le Conseil d'administration :

1. approuve les allocations suivantes financées sur ressources du fonds fiduciaire du GPE aux fins de l'octroi de dons pour la mise en œuvre des programmes décrits dans les demandes soumises dans le cadre de la deuxième série de propositions en 2012 :

 a. **Burundi :**

 i. 52 900 000 dollars répartis sur une période de mise en œuvre de 3 ans, la Coopération belge au développement faisant office d'entité de supervision ;

 ii. 400 000 dollars au titre d'une allocation de supervision ;

 iii. 925 750 dollars au titre de la commission de gestion de l'entité ;

 b. **Tchad :**

 i. 40 140 000 dollars répartis sur une période de mise en œuvre de 3 ans, plus 2 408 400 dollars au titre de la commission de l'UNICEF, qui fait office d'entité de gestion ;

 ii. 7 060 000 dollars répartis sur une période de mise en œuvre de 3 ans, plus 494 200 dollars au titre de la commission de l'UNESCO, qui fait office d'entité de gestion ;

c. **République démocratique du Congo :**

i. 100 000 000 dollars répartis sur une période de mise en œuvre de 3 ans, la Banque mondiale faisant office d'entité de supervision ;

ii. 400 000 dollars au titre de l'allocation de supervision ;

iii. 1 638 000 dollars au titre de la commission de gestion de l'entité[3] ;

d. **Sud-Soudan :** 36 100 000 dollars répartis sur une période de mise en œuvre de 3 ans, plus 2 527 000 dollars au titre de la commission de l'UNICEF, qui fait office d'entité de gestion ;

e. **Soudan :** 25 800 000 dollars pour la composante 2 (fourniture de manuels scolaires), plus 451 500 dollars au titre de la commission de la Banque mondiale, qui fait office d'entité de supervision[4] ;

2. demande au Secrétariat d'inclure dans l'avis d'approbation des allocations qu'il transmet à chacun des GLPE pertinents les observations formulées par le Comité consultatif financier concernant le programme décrit dans le document BOD/2012/11 DOC 07 ; et

3. demande au Secrétariat de fournir au GLPE du Tadjikistan les raisons pour lesquelles le CCF a recommandé de surseoir à sa demande d'allocation, tel qu'indiqué dans le document BOD/2012/11 DOC 07.

Normes pour les Entités de supervision et les Entités de gestion

7.19 Le Plan stratégique aborde la question d'une augmentation du nombre des organismes assumant le rôle d'Entités de supervision et d'Entités de gestion, et d'un élargissement de l'admissibilité à ces fonctions au profit des acteurs non étatiques. Les partenaires du GPE ont néanmoins exprimé des réticences vis-à-vis d'un élargissement qui impliquerait l'inclusion de nouveaux acteurs ayant des politiques et des procédures différentes dont les partenaires n'ont pas l'habitude. Le CCF a donc étudié la question de savoir comment disposer des informations nécessaires pour déterminer si une entité donnée est en mesure de superviser ou de gérer les fonds du GPE et les activités connexes, tout en gardant à l'esprit le besoin d'informations supplémentaires sur les actuelles entités admissibles et la nécessité d'arrêter une méthode applicable aux futures entités admissibles.

7.20 La proposition du CCF prévoit une démarche en trois volets : le premier comprend l'examen des politiques et procédures et concerne les organismes actuellement admissibles aux fonctions d'entités de supervision et de gestion ; l'objectif est de recueillir des informations clés de manière similaire à l'opération Nordic Plus, sans faire double emploi avec celle-ci. Le second volet comprend une évaluation institutionnelle à laquelle seraient soumis tous les organismes accédant à l'admissibilité dans le cas où le Conseil se déciderait en faveur d'un élargissement. Ce volet permettrait à une entité d'accéder aux dons plus modestes (dons octroyés au titre de

[3] Sur cette allocation, 6,4 millions de dollars doivent provenir du Fonds catalytique ACP, auquel ne s'applique aucune commission de gestion pour la Banque mondiale. Les 93,6 millions de dollars restants seront fournis par le Fonds du Partenariat mondial pour l'éducation, auquel s'applique une commission de gestion d' 1,75 %.

[4] Cette allocation vient en complément des fonds alloués au Soudan sous forme de don au titre de la mise en œuvre des programmes approuvé par le Conseil d'administration par sa décision BOD/2012/07-04.

l'élaboration d'un plan d'éducation et d'un programme ou dons au titre du programme des activités mondiales et régionales, par exemple, mais pas aux dons octroyés au titre de la mise en œuvre des programmes). Le troisième volet inclurait l'évaluation du niveau de don et comprendrait une analyse des risques associés à des montants de dons plus importants. Ce dernier volet ne concernerait que les organismes accédant à l'admissibilité au cas où le Conseil d'administration en prendrait la décision et comprendrait une évaluation réalisée pour chaque requête de financement pour la mise en œuvre d'un programme, affinée en fonction du risque.

Débats

7.21 Les membres du Conseil jugent globalement que l'approche en trois volets suggérée par le CCF est sensée et sont favorables à cette idée. L'un des membres souligne combien il est important de veiller à ce que les pays en développement partenaires puissent continuer à donner leur avis sur la sélection des entités de supervision et de gestion.

7.22 La décision suivante est approuvée :

> **BOD/2012/11-07—Normes pour les entités de supervision et de gestion** : En appui à sa décision d'approuver :
>
> - la nomination des entités actuellement admissibles au titre d'entités de supervision ou de gestion de dons financés sur ressources de fonds fiduciaire du GPE (y compris de dons octroyés pour la mise en œuvre des programmes, pour l'élaboration de plans et de programmes d'éducation et pour les activités mondiales et régionales) ;
>
> - la promotion des entités admissibles au titre d'entités de gestion, comme il est actuellement prévu dans le plan stratégique 2012–2015 ;
>
> le Conseil d'administration:
>
> a. approuve la démarche proposée d'examen et d'évaluation des politiques et procédures pertinentes des entités de supervision et de gestion potentielles telle qu'elle est exposée dans l'annexe 4 du document BOD/2012/11 DOC 07 ;
>
> b. demande au Secrétariat d'élaborer des lignes directrices pour la conduite de l'examen et de l'évaluation conformément à la démarche exposée au paragraphe a., aux fins d'examen par le Comité consultatif financier et de recommandation au Conseil d'administration, à temps pour la première réunion en présentiel du Conseil d'administration en 2013.

8. FONDS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE POUR L'ÉDUCATION (FSCE)

8.1 David Archer, s'exprimant au nom de la Campagne mondiale pour l'éducation (CME), présente une proposition de renforcement de l'intervention de la société civile dans le secteur éducatif (BOD/2012/11 DOC 11) après avoir signalé le conflit d'intérêts qui est le sien en tant que membre du Conseil représentant le groupe « Organisations de la société civile 1 » (OSC internationales/OSC du nord). L'UNESCO, Entité de supervision proposée, fait également une déclaration de conflit d'intérêts.

8.2 S'agissant de la participation de la société civile, le Partenariat mondial est en avance sur d'autres initiatives et fonds internationaux, mais aussi par rapport au programme sur l'efficacité de l'aide. David Archer remarque que le Fonds de la société civile pour l'éducation (FSCE) s'efforce d'élargir la base de la participation concrète de la société civile dans les processus du GPE afin de promouvoir des réformes à l'échelon national. Ce mécanisme complète l'appui du GPE à l'élaboration par les gouvernements des pays en développement de leurs propres plans stratégiques.

8.3 Le financement du FSCE par le Partenariat mondial arrive bientôt à son terme. La nouvelle proposition couvre les années 2013 et 2014 et s'appuie sur l'expérience acquise et sur les enseignements issus d'une évaluation externe exhaustive. Le FSCE a permis une nette augmentation de l'implication de la société civile dans les réformes et a contribué à accroître la diversité et le nombre des groupes travaillant de concert (syndicats d'enseignants, ONG, secteur privé, organismes de communication, groupes de mouvement social, etc.). Le FSCE a aidé des coalitions nationales à instaurer des partenariats avec des gouvernements et des bailleurs, les coalitions de la société civile étant en mesure d'exercer des pressions et d'influencer les politiques et plans sectoriels de l'éducation au niveau local. Des exemples de réussite sont cités, concernant l'Ouganda, la Bolivie, le Sénégal et le Bangladesh où des coalitions ont contribué au changement et au développement des politiques.

8.4 De nouveaux éléments ont été ajoutés à la proposition suite aux conclusions de l'évaluation externe : priorité à la modification des pratiques plutôt qu'au renforcement des capacités ; nouveaux partenariats avec ActionAid, Oxfam, Plan, et l'Internationale de l'Éducation ; mesures pour veiller à ce qu'un organisme siégeant au Conseil de la Campagne mondiale pour l'éducation et recevant des fonds ne puisse pas prendre part au vote relatif aux décisions d'allocation ; mise sur pied d'une nouvelle stratégie de suivi et d'évaluation ; amélioration de la communication, notamment sud-sud ; renforcement des efforts d'exécution des processus du GPE au niveau local par le biais des Groupes locaux des partenaires de l'éducation ; intensification des actions interrégionales de façon à permettre aux pays d'échanger leurs connaissances et d'apprendre les uns des autres ; création d'un mécanisme d'entretien des capacités. Cette nouvelle proposition a été élaborée dans l'optique d'une contribution effective aux processus du GPE et aux réformes de l'éducation.

8.5 La proposition a pour objectif de contribuer à la mise en œuvre de réformes et à l'adoption de nouvelles pratiques. Le budget sommaire fait état d'une allocation majoritairement affectée à l'Afrique, la contribution nette restant inférieure à 1 % des ressources du GPE. La reddition des comptes est intégrée aux échelons mondial, régional et national et la prise de décision doit se faire de manière autonome et indépendante.

Débats

8.6 Les membres du Conseil s'accordent sur l'importance du rôle joué par le Partenariat mondial dans la promotion d'une intervention dynamique de la société civile dans le secteur éducatif et reconnaissent les efforts déployés en faveur de ce programme à l'échelon national et

local par la Campagne mondiale pour l'éducation. Certains s'interrogent sur la façon dont le Partenariat mondial pourrait, plus généralement, encourager la société civile, en particulier compte tenu du fait que certaines organisations de la société civile qui sont très actives et plus proches des priorités de la CME ne font pas partie d'une coalition nationale. L'un des membres du Conseil suggère la formation d'un sous-groupe chargé de promouvoir une large collaboration avec les OSC au sein du Partenariat mondial dans l'esprit du plus vaste débat sur la signification d'une participation au Partenariat. Les membres du Conseil apprécient la proposition d'utilisation du Plan stratégique comme cadre. Certains font valoir qu'il serait utile de développer quelques-unes des priorités énoncées dans la stratégie, notamment le soutien à l'apprentissage et aux acquis scolaires.

8.7 Les membres demandent l'inclusion de variables indicatives pour l'évaluation des résultats, compte tenu de la difficulté de mesurer certains d'entre eux. Ils sont également favorables à une participation des groupes de la société civile à l'évaluation d'impact.

8.8 Certains membres du Conseil se demandent si le financement doit être spécifiquement alloué au FSCE ou plus généralement à la société civile. D'autres remarquent qu'il aurait été préférable que la proposition soit d'abord étudiée et évaluée par le CCF. D'autres encore s'interrogent sur la façon de pérenniser la participation de la société civile au sens large, se demandent si une allocation de 1 % est suffisante et s'interrogent sur la possibilité de recourir à un autre mécanisme de promotion d'un plus large engagement d'autres acteurs parmi les OSC.

8.9 La plupart des membres s'accordent sur le fait que le modèle du FSCE mérite d'être soutenu, qu'une interruption du financement menacerait la qualité du travail et qu'un financement par d'autres sources présenterait un risque de prolifération des flux de financement. Un certain nombre des membres du Conseil suggèrent de financer autant que possible le FSCE par le biais d'un programme d'AMR, en conformité avec le processus d'assurance qualité des AMR, à soumettre à l'examen final du Conseil d'administration sur la base de ces conclusions.

8.10 Les membres du Conseil expriment leur préoccupation au sujet des éventuelles commissions de gestion d'une Entité de supervision dans le cadre de cette allocation et s'interrogent sur la valeur ajoutée d'une telle entité.

8.11 La décision suivante est approuvée :

BOD/2012/11-08 — <u>Fonds de la société civile pour l'éducation</u> : Le Conseil d'administration

a. s'accorde sur la nécessité de maintenir la continuité du Fonds de la société civile pour l'éducation (FSCE) qui ne doit pas subir d'interruption de financement ;

b. demande au Secrétariat d'effectuer un rapide contrôle de qualité de la proposition de financement du FSCE au titre des activités mondiales et régionales, portant notamment sur l'évaluation du rôle et du coût de l'entité de supervision ;

c. demande à la Campagne mondiale pour l'éducation de présenter, au plus tard le 11 décembre 2012, une proposition révisée, tenant compte des résultats du contrôle de qualité, qui sera examinée par la Conseil lors de son audioconférence du 18 décembre 2012.

9. RAPPORT DU CONSEIL CONSULTATIF FINANCIER : SÉANCE 2

Lancement d'un projet pilote de financement basé sur les résultats

9.1 En décembre 2011, le Conseil d'administration a approuvé le Cadre d'évaluation des besoins et de la performance et demandé au Secrétariat d'élaborer un document sur les financements complémentaires. Un document initial a été présenté au CCF pour avis lors de sa réunion de juin 2012 à Oslo. Par la suite, un Groupe de travail du CCF sur le financement basé sur les résultats a travaillé de juillet à octobre 2012 à une révision de l'approche de ce type de financement.

9.2 La Présidente du CCF et Margaret Koziol, représentant le Groupe de travail du CCF, exposent les raisons de la mise en œuvre d'un projet pilote de financement basé sur les résultats. Ce projet pourrait fournir un moyen de promouvoir les acquis scolaires et permettre au Partenariat mondial de tester des mécanismes de financement innovants. Le Groupe de travail a été chargé de déterminer si un tel projet était réalisable et souhaitable compte tenu des questions et des principes opérationnels définis après l'approbation par le Conseil de la recommandation du CCF.

9.3 Le projet pilote proposé est axé sur les acquis scolaires dans le cadre du deuxième cycle de financement de 2013. Le CCF propose que des lignes directrices soient définies et approuvées par le CCF d'ici au 30 avril 2013 puis présentées au Conseil à sa réunion en présentiel suivante. Le projet pilote comprendra une augmentation du budget du Secrétariat de 125 000 dollars pour couvrir les coûts de soutien.

9.4 Pour être admis à participer au projet pilote, les pays en développement partenaires, représentés par les Groupes locaux de partenaires de l'éducation, devront d'abord décider de se concentrer sur les acquis scolaires. Ils soumettront ensuite une requête de financement pour la mise en œuvre d'un programme, selon les procédures normales mais en spécifiant leur désir de participer au projet pilote et en donnant une liste des indicateurs et objectifs envisagés. Le Secrétariat apportera des conseils pour la constitution de la requête, notamment en ce qui concerne les indicateurs et les objectifs envisagés, et encouragera les partenaires à se centrer sur les indicateurs de résultats ou sur les indicateurs de renforcement des systèmes en fonction des capacités et des besoins locaux. La requête de financement pour la mise en œuvre d'un programme sera traitée selon le processus d'examen normal, étant entendu que si le nombre des pays ayant exprimé leur intérêt pour le projet pilote est trop important, le Secrétariat pourra effectuer une sélection. Indicateurs, valeurs de référence, objectifs et modalités de versement dans le cadre du projet pilote seront ajoutés à l'accord standard et le pays en développement partenaire effectuera le suivi des réalisations. Une vérification indépendante des résultats aura

également lieu et le pays recevra le versement s'il atteint ses objectifs. Dans le cas contraire, il pourra bénéficier d'un appui technique en matière d'acquis scolaires.

9.5 La proposition a reçu un large soutien des membres du CCF, un seul d'entre eux étant en désaccord avec le principe. Le CCF est conscient que le projet impliquera d'importants coûts de transaction et qu'il faudra définir des lignes directrices détaillées. Les implications opérationnelles sur la durée du projet devraient représenter entre 1,9 et 3,6 millions de dollars, mais les coûts pour 2013 se limiteraient aux 125 000 dollars destinés à couvrir le coût du personnel supplémentaire du Secrétariat. Les versements de fonds pour le projet pilote devraient se monter à 50 millions de dollars, somme qui a été intégrée dans les prévisions financières de la période 2015-2017.

Débats

9.6 Le projet pilote suscite un soutien général des membres du Conseil qui sont satisfaits qu'il soit axé sur les acquis scolaires. Quelques réserves et commentaires sont toutefois exprimés. L'un des membres remarque notamment que si le Partenariat mondial est chargé de sélectionner les pays en développement partenaires pour ce projet, il devra choisir les candidats sur la solidité de leur dossier plutôt que de manière aléatoire. Un autre suggère que le Partenariat mondial recueille plus d'éléments sur les expériences d'autres projets basés sur les résultats avant de lancer son propre projet pilote, en particulier au vu des perspectives financières actuelles. Certains membres du Conseil observent que les pays en développement partenaires devraient bénéficier d'une aide technique pour déterminer les lacunes et les problèmes en matière d'acquis scolaires dès le début du projet plutôt qu'à la fin si les objectifs ne sont pas atteints. La majorité des membres s'accordent sur la nécessité de faire preuve de pragmatisme et de souplesse et de veiller à ce que les indicateurs soient adaptés aux besoins des pays.

9.7 Plusieurs administrateurs s'accordent sur la nécessité d'accorder une attention particulière à la définition des résultats ainsi qu'au degré de contrôle du projet pilote accordé au Groupe local des partenaires de l'éducation ; ils soulignent, de plus, qu'un échéancier précis doit être arrêté pour la mise en œuvre et l'intégration du projet, le cas échéant. Un autre membre du Conseil remarque qu'il pourrait être utile de s'inspirer du travail de l'équipe de projet chargée de la mesure de l'apprentissage pour l'élaboration des lignes directrices.

9.8 La décision suivante est approuvée :

BOD/2012/11-09- <u>Lancement d'un projet pilote de financement basé sur les résultats :</u> Le Conseil d'administration :

a. approuve :

i. le lancement pour le deuxième cycle de financement de 2013 d'un projet pilote de financement basé sur les résultats, axé sur les acquis scolaires et conforme aux principes énoncés à l'annexe 6du document BOD/2012/11 DOC 07 (le « projet pilote ») ;

ii. l'ajout au budget du Secrétariat pour la période écoulée du 1er juillet 2012 au 31 décembre 2013 d'une somme de 125 000 dollars destinée à couvrir le coût de l'équivalent d'un poste à mi-temps ; et

b. habilite le CCF à approuver les lignes directrices opérationnelles du projet pilote, lesquelles seront publiées d'ici le 30 avril 2013pour permettre aux pays de décider en toute connaissance de cause s'ils souhaitent participer au projet pilote au cours du deuxième cycle de financement de 2013.

Montant des allocations de supervision dans les États fragiles et en situation de conflit

9.9 La Présidente du CCF présente une proposition d'analyse des allocations de supervision, des commissions des entités et d'autres frais de gestion directs des Entités de supervision et de gestion, notamment dans le contexte de l'attribution du rôle d'entité de supervision et de gestion à de nouveaux organismes. Il est admis que l'allocation de supervision standard de 100 000 dollars par an risque de ne pas être suffisante dans les contextes de fragilité et de conflit. Étant entendu que l'analyse prendra du temps, le CCF propose d'adopter une solution temporaire consistant à accorder une allocation de supervision plafonnée à 200 000 dollars par an pour les dons approuvés à partir de 2012 sous réserve que l'entité concernée fournisse une justification écrite et un plan chiffré.

9.10 La Présidente du CCF précise que pour les dons approuvés en 2012 selon la formule de l'entité de supervision (Burundi, Soudan et République démocratique du Congo), une demande séparée relative au supplément d'allocation de supervision pourra être soumise à l'approbation du CCF. Les requêtes de financement soumises en 2013 devront inclure un plan chiffré si nécessaire et seront examinées par le CCF avant l'approbation finale du Conseil d'administration.

Débats

9.11 Un large consensus se dégage quant à la nécessité de trouver un accord sur la structure des commissions des entités. Les membres du Conseil conviennent que le Secrétariat devrait mettre sur pied un cadre d'analyse des frais de gestion associés aux activités du GPE et des contraintes liées à l'adoption d'un modèle de recouvrement des frais. Les administrateurs expriment le désir d'avoir une meilleure connaissance des allocations de supervision et des commissions de gestion tout en remarquant que les coûts varient d'un pays à l'autre. Il est admis que certains pays sont en mesure de gérer les allocations de financement sans grande supervision et que, dans ce cas, la charge de travail de l'Entité de supervision est moins lourde. En revanche, dans d'autres cas — notamment dans celui des États fragiles ou en situation de conflit —, les frais de gestion de l'Entité de supervision peuvent être élevés. En définitive, des commissions élevées risquent toutefois de détourner le financement du travail essentiel réalisé sur le terrain. Les membres du Conseil remarquent que l'analyse demandée permettra de mieux définir les exigences en fonction de chaque situation et de préciser à quels services correspondent tel ou tel type de commission.

9.12 L'un des membres du Conseil représentant les pays en développement partenaires témoigne de l'expérience de son pays qui n'a pas pu signer un accord de financement avec le GPE en raison du montant élevé de la commission de l'Entité de supervision ; de nombreux mois de négociation ont été nécessaires. Les administrateurs s'interrogent sur le délai de préparation de l'analyse proposée, remarquant que le plus tôt serait le mieux et suggérant l'inclusion d'études de cas.

9.13 La décision suivante est approuvée :

BOD/2012/11-10 –<u>Allocations de supervision et commissions de gestion</u> :

1. Le Conseil d'administration

 a. confirme qu'une allocation de supervision standard pouvant atteindre 100 000 dollars par année est disponible pour les entités chargées de la supervision des dons au titre de la mise en œuvre des programmes ;

 b. approuve l'octroi aux entités chargées de la supervision des dons au titre de la mise en œuvre des programmes d'une allocation de supervision exceptionnelle, dont le montant pourrait atteindre 200 000 dollars par année, pour les États fragiles et en situation de conflit (tels que définis par la Banque mondiale), à condition que :

 i. le don ait été approuvé après le 1er janvier 2012 ;

 ii. l'entité de supervision fournisse au Secrétariat une justification écrite et un plan de supervision chiffré

 - dans le cadre de son dossier de candidature, ou

 - pour les dons approuvés en 2012, sous la forme d'une demande séparée soumise à l'approbation du Conseil consultatif financier

2. Le Conseil d'administration demande

 a. au Secrétariat de mener une analyse des coûts liés à la supervision et à la gestion des dons au titre de la mise en œuvre des programmes, dans les situations fragiles ou non, et de fournir

 i. un point sur la progression de l'analyse pour la prochaine réunion en présentiel du Conseil ;

 ii. une recommandation à l'intention du CCF, au plus tard le 30 juin 2013, sur

 - la modification possible de l'allocation de supervision standard ;

 - des conseils relatifs aux commissions de gestion et autres frais de gestion directs ;

 b. au CCF de formuler une recommandation sur cette question à l'intention du Conseil d'administration, à temps pour la deuxième réunion en présentiel du Conseil, en 2013.

10. QUESTIONS DE GOUVERNANCE

10.1 La Présidente et le Secrétariat ont diffusé avant la réunion un document exposant différentes options de modification de la composition du Conseil d'administration et du nombre de ses sièges (BOD/2012/11 DOC 10), ces points ayant été discutés lors de la réunion préalable du 18 novembre 2012.

10.2 La Présidente précise que, même si le Partenariat mondial a modifié sa structure de gouvernance il y a deux ans, un certain nombre de nouveaux problèmes importants sont clairement apparus dans ce domaine lors de la préparation de la présente réunion. Elle présente un projet de décision visant à créer un groupe de travail, suggère d'ajouter, de manière provisoire, un siège au profit des pays en développement d'Afrique et signale un certain nombre de pistes de travail.

Débats

10.3 Un large consensus se dégage en faveur de la création d'un groupe de travail sur la gouvernance. Les administrateurs sont nombreux à plébisciter un groupe de petite taille (cinq à six personnes maximum), facile à gérer, en précisant que chaque catégorie de groupes constitutifs devra être représentée en son sein. Ils s'accordent sur l'idée que diverses décisions relatives à la gouvernance seront du ressort de ce groupe, s'agissant notamment du débat sur les groupes constitutifs, du rôle et des responsabilités du Président et du futur Directeur général ainsi que des questions soulevées par le rapport Evans. La Présidente confirme qu'elle distribuera une version préliminaire des termes de référence du groupe de travail aussitôt que possible après la réunion.

10.4 Le représentant du groupe Afrique 2 remarque que son groupe rencontre des problèmes de gouvernance et de communication compte tenu du fait qu'il est composé de 16 membres, qui pourraient bientôt passer à 18. La création d'un nouveau groupe africain permettrait de mieux traiter des problèmes aussi importants que celui des enfants non scolarisés. Ayant fait observé que les circonstances et la situation de chaque groupe sont différentes, d'autres membres souhaitent que le Conseil d'administration fasse preuve de souplesse à l'égard de groupes qui bénéficient d'un accès inégal aux ressources et aux moyens de communication.

10.5 Certains administrateurs recommandent la prudence quant à la modification d'une structure de gouvernance encore très nouvelle qui n'a pas été suffisamment testée. D'autres remarquent qu'un changement provisoire paraît prématuré tant qu'une analyse approfondie n'a pas été effectuée. La réalisation d'une analyse en bonne et due forme permettra d'évaluer soigneusement le problème et de formuler des recommandations de mesures adaptées. Les membres du Conseil sont nombreux à demander que la décision soit révisée de manière à exclure toute mesure temporaire et à ajouter une référence explicite à la nécessité de revoir la représentation de l'Afrique.

10.6 La décision suivante est approuvée :

BOD/2012/11-11 — <u>Étude de la gouvernance</u> :

1. Le Conseil d'administration demande au Président de créer un Groupe de travail sur la gouvernance comprenant au moins un membre de chacune des catégories représentées.

2. Le Conseil d'administration demande au Groupe de travail sur la gouvernance d'examiner les structures de gouvernance du Partenariat mondial et de formuler des recommandations de changement. L'examen portera, sans s'y limiter, sur :

 i. les questions soulevées dans le document proposant des modifications à la Charte (BOD/2012/10 DOC 03);

 ii. la représentation au sein du Conseil d'administration des pays partenaires africains, des donateurs nouveaux et émergents, des agences des Nations Unies, du secteur privé et des fondations privées ;

 iii. la clarification des rôles et responsabilités dans le processus de décision du Président, du Directeur général, du Conseil d'administration et de ses commissions ;

 iv. les procédures de prise de décision en dehors des réunions en présentiel ;

 v. le moyen de donner davantage la parole aux partenaires des pays en développement dans les structures de gouvernance ;

 vi. les questions soulevées par le Groupe de travail sur le rapport Evans.

3. Le Groupe de travail sur la gouvernance formulera des recommandations sur la représentation des différentes catégories au sein du Conseil d'administration, au plus tard pour la prochaine réunion en présentiel du Conseil.

11. ENGAGEMENT EN SITUATION DE FRAGILITÉ ET DE CONFLIT

11.1 Le Secrétariat présente une proposition de renforcement de l'engagement dans les situations de fragilité et de conflit, fondée sur la grande expérience des partenaires dans ce domaine (BOD/2012/11 DOC 09). Les lignes directrices en ont été définies en consultation avec l'INEE et la décision a été discutée lors de la réunion d'octobre du CCF à Washington. Elles comprennent des directives relatives à l'appui accéléré dans les situations d'urgence précédemment présentées au CCF (Annexe 10 du BOD/2012/11 DOC 07).

11.2 Le Secrétariat précise que 19 des pays en développement participant actuellement au Partenariat mondial sont des États fragiles et que ce nombre va augmenter. Les directives proposées sont dans la ligne de l'Objectif 1 du Plan stratégique sur les États fragiles. Elles

incluent des mesures et un appui différents en fonction du contexte du pays concerné (situations d'urgence, de reconstruction et d'après-crise).

11.3 Ces directives tiennent compte de la nécessité d'établir des plans de transition pour le secteur de l'éducation définissant des mesures prioritaires à court terme (trois ans) tout en renforçant les capacités en vue de l'élaboration d'un plan sectoriel complet. Elles spécifient par ailleurs que, pour la mise en œuvre des programmes dans des situations de fragilité ou de conflit, la formule de l'Entité de gestion est la formule à adopter par défaut.

11.4 Le Secrétariat a étudié les directives de financement accéléré qui permettent la mise à disposition de 20 % de l'allocation indicative pour des actions d'urgence et de reconstruction, sous réserve que trois conditions soient réunies : le pays doit satisfaire aux conditions de bénéfice d'un financement pour la mise en œuvre d'un programme ; il doit y avoir un appel humanitaire comprenant l'éducation ; et le don doit être complémentaire d'autres financements en faveur de l'éducation en situation d'urgence, avec l'appui du CCF. Après le financement d'un an, le pays concerné suit le processus normal de requête pour les 80 % restants de l'allocation indicative, éventuellement avec une entité de supervision ou de gestion, ce qui donne au pays un an pour travailler sur le plan de transition pour le secteur de l'éducation et élaborer des processus avec le Groupe local des partenaires de l'éducation.

Débats

11.5 Les membres du Conseil constatent l'augmentation rapide du nombre des États fragiles présentant une requête de financement au titre de la mise en œuvre d'un programme et reconnaissent que le Partenariat mondial a besoin d'instruments lui permettant de s'adapter à des situations imprévisibles. De nombreux administrateurs remarquent toutefois que les directives semblent conçues davantage pour les pays en situation d'urgence que pour des contextes de fragilité plus généraux. Certains sont d'avis qu'il ne faut pas poser l'Entité de gestion comme un mécanisme par défaut et qu'il serait préférable que le plan prévoie un renforcement des capacités à long terme et évalue la résilience tout autant que le risque. Dans les cas où il y a déjà une Entité de supervision, les membres du Conseil estiment qu'il n'est pas nécessaire de mettre en place une Entité de gestion nouvelle, mais suggèrent plutôt d'encourager les Entités de supervision à faire preuve de suffisamment de souplesse pour traiter les situations d'urgence.

11.6 Les administrateurs suggèrent la création d'un groupe de référence chargé de travailler avec l'équipe à la finalisation des directives qui devront être soumises au Conseil d'administration au plus tard pour leur première réunion en présentiel de 2013. La Présidente encourage les membres du Conseil à manifester leur intérêt auprès du Secrétariat afin que le travail puisse démarrer. Le représentant du groupe Organismes multilatéraux 3 (banques multilatérales et régionales) ajoute que la Banque mondiale dispose d'un cercle de spécialistes de l'engagement en situation de fragilité et que le Secrétariat devrait travailler avec ces spécialistes pour s'assurer que ses recommandations correspondent aux actions en cours dans ce domaine.

11.7 Certains des membres du Conseil remarquent que ces directives d'appui accéléré constituent une avancée novatrice dont la nécessité était signalée dans le Rapport 2011 de suivi mondial de l'Éducation pour tous. Les membres du Conseil sont favorables à l'approbation de ces directives.

11.8 La décision suivante est approuvée :

> **BOD/2012/11-12 — Cadre directeur pour l'accélération de l'appui dans les situations d'urgence et de reconstruction initiale :** Le Conseil d'administration approuve le cadre directeur pour l'accélération de l'appui dans les situations d'urgence et de reconstruction présentées à l'Annexe 10 du document BOD/2012/11 DOC 07.

12. PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET DE LA PRÉSIDENCE

12.1 La Présidente présente son plan de travail et son budget qu'elle soumet à l'approbation du Conseil (BOD/2012/11 DOC 08) et évoque quelques points précisant le contexte. Pour la première année d'existence du poste, le budget de la présidence a été directement réglé par la Banque mondiale. Pour la seconde année, un arrangement a été conclu avec l'UNESCO. Le budget relatif aux consultants a été utilisé pour financer un rapport sur le financement innovant, le rapport Evans relatif aux modalités d'hébergement du Secrétariat, et des aides à la préparation des présentations de la Présidente.

Débats

12.2 Les membres du Conseil soutiennent globalement le plan de travail et le budget proposés et en apprécient le degré de détail. Ils formulent quelques observations et suggestions : établissement de catégories budgétaires séparées pour distinguer les « salaires » des « consultants », orientation plus marquée des prochains plans de travail sur le renforcement des capacités du partenariat et sur les réalisations liées au Conseil d'administration plutôt que sur les éléments livrables courants et prise en compte du travail de gouvernance.

12.3 La décision suivante est approuvée :

> **BOD/2012/11-13 – Budget du Président :** Le Conseil d'administration approuve le budget du Président d'un montant maximal de 558 220 dollars pour la période allant du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, à partir du programme de travail présenté à l'annexe 1 du document BOD/2012/11-DOC 08 qui pourra être modifié ultérieurement en fonction des recommandations du Groupe de travail sur la gouvernance.

13. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ DES FINANCEMENTS POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES

13.1 Les membres du Conseil se montrent préoccupés par le fait que, en raison de leur appartenance depuis deux années consécutives à la catégorie iii de l'IDA, le Nigéria, Djibouti et l'Ouzbékistan perdront leur admissibilité après le premier cycle 2013 de requêtes de

financement pour la mise en œuvre des programmes. La situation du Nigéria est particulièrement préoccupante au vu du grand nombre d'enfants non scolarisés dans ce pays. Le Secrétariat indique que les autorités nigérianes ont l'intention de présenter une requête pour le premier cycle de 2013, mais craint que la qualité de cette demande ne laisse à désirer en raison d'une préparation hâtive.

13.2 Un soutien se manifeste en faveur d'une extension de l'admissibilité du Nigéria, de Djibouti et de l'Ouzbékistan, de manière à donner à ces pays le temps d'élaborer une proposition de qualité en vue de l'obtention d'un financement pour la mise en œuvre d'un programme. S'agissant du Nigéria, certains membres du Conseil remarquent qu'il serait judicieux que le Partenariat mondial encourage le pays à améliorer le financement intérieur de l'éducation de base pendant le processus d'élaboration de la requête de don. Les membres du Conseil sont conscients de la nécessité de réexaminer les critères d'admissibilité.

13.3 La décision suivante est approuvée :

BOD/2012/11-14 – <u>Examen des critères d'admissibilité</u> :

1. Le Conseil d'administration

 a. reconnaît le besoin d'une révision des critères actuels d'admissibilité des requêtes de dons de mises en œuvre ;

 b. demande au Secrétariat de présenter au Conseil consultatif financier des recommandations sur les changements qui pourraient être apportés à ces critères, notamment en ce qui concerne les implications financières ;

 c. demande au Conseil consultatif financier de lui présenter une recommandation sur ce point lors de sa prochaine réunion en présentiel.

2. Dans l'intervalle, le Conseil d'administration décide de prolonger au-delà du premier cycle de financement de 2013 l'admissibilité de Djibouti, du Nigeria et de l'Ouzbékistan à présenter une requête de don au titre de la mise en œuvre des programmes et, en conséquence de cette décision, demande au Secrétariat de modifier la liste révisée des allocations indicatives approuvée dans le cadre de la décision BOD/2012/11-05.

14. COUP DE PROJECTEUR SUR LE PARTENARIAT : PÔLE DE DAKAR

14.1 Richard Sack fait une brève présentation du Pôle de Dakar et expose le rôle assumé par celui-ci dans l'analyse du secteur éducatif des pays d'Afrique subsaharienne : assistance pour l'élaboration des stratégies sectorielles de la région, appui technique aux équipes nationales responsables de la préparation, du recueil et du traitement des données utilisées pour l'analyse comparative des politiques éducatives africaines.

14.2 Les trois axes d'action du Pôle de Dakar comprennent l'assistance technique directe, les programmes d'appui indirect à la formation et la production statistique et analytique en liaison avec le suivi de l'Éducation pour tous. Le travail du Pôle de Dakar a entraîné une réduction du

coût du modèle RESEN (rapport d'État sur les systèmes éducatifs nationaux), un gain de 25 % d'efficacité entre la période 2001-2004 et la période 2009-2012, et une masse d'études analytiques réalisées sur les RESEN et les plans du secteur de l'éducation en Afrique.

14.3 Parmi les limites et les défis du Pôle de Dakar figurent l'accroissement de la capacité des pays à réaliser des RESEN et des modèles, une standardisation peut-être excessive des RESEN accompagnée d'un excès d'académisme, le rôle exagéré des bailleurs de fonds dans la conduite de l'exercice, un manque de participation à de nombreuses études sectorielles conjointes et le peu d'attention accordée au contexte local.

14.4 Les recommandations formulées à l'intention du Pôle de Dakar pour l'avenir concernent notamment le choix entre un centrage sur l'analyse économique ou une ouverture à d'autres domaines — incluant les capacités institutionnelles et l'évaluation de l'acquisition des connaissances — et la possibilité pour le Pôle de Dakar d'aider les pays en fournissant des conseils et une légitimation scientifique des RESEN.

ANNEXE 1 : LISTE DES PARTICIPANTS

	Nom, prénom	Fonction	Institution/organisation	Pays	Groupe
1	Aheto-Tsegah, Charles	Directeur général adjoint	Service de l'éducation du Ghana	Ghana	Groupe Afrique 3 (en tant que Membre du Conseil suppléant)
2	Alshafe, Nagi	Président	Réseau soudanais de l'Éducation pour tous (SNEFA)	Soudan	Membre du Conseil suppléant, Organisations de la société civile 2 (Pays en développement)
3	Ambühl, Hansjürg	Chef de la division Afrique de l'Ouest	Agence suisse pour le développement et la coopération	Suisse	Membre du Conseil suppléant, Bailleur 1
4	Andersen, Jesper	Conseiller senior	Ministère des Affaires étrangères	Danemark	Groupe Bailleur 4
5	Archer, David	Responsable de l'éducation	ActionAid	Royaume-Uni	Membre du Conseil, OSC 1 (OSC du Nord/internationales)
6	Beardmore, Sarah	Coordinatrice, reconstitution des ressources	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis	Secrétariat du GPE
7	Bellamy, Carol	Présidente du Partenariat mondial pour l'éducation		États-Unis	Présidente
8	Benito Canelhas, Jose Luis	Conseiller	Ministère de l'Éducation	Timor-Leste	Groupe Asie et Pacifique
9	Bernard, Jean-Marc	Spécialiste senior des questions d'éducation	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis	Secrétariat du GPE
10	Bland, Simon	Chef du département Fonds mondiaux	Département du développement international	Royaume-Uni	Membre du Conseil, Bailleur 3
11	Boly-Barry, S.E. Koumba	Ministre	Ministère de l'Éducation	Burkina Faso	Membre du Conseil suppléant, Afrique 2
12	Bourne, Jo	Chef de l'équipe de politique éducative	Département du développement international	Royaume-Uni	Groupe Bailleur 3
13	Brinkhaus, Michaela	Responsable du bureau pour l'éducation primaire	Ministère de l'Économie, de la Coopération et du Développement	Allemagne	Groupe Bailleur 5
14	Butler, Greg	Directeur senior	Microsoft	États-Unis	Membre du Conseil, secteur privé/fondations privées
15	Charton-Bigot, Hélène	Responsable du pôle genre et développement humain	Ministère des Affaires étrangères	France	Groupe Bailleur 5
16	Christensen, Olav Rex	Spécialiste senior des finances publiques	Banque mondiale	États-Unis	Groupe Organismes multilatéraux 3 (banques multilatérales et régionales)

17	Collins, Patrick	Chef d'équipe, éducation de base	USAID	États-Unis	Groupe Bailleur 6
18	Crouch, Luis	Coordinateur d'équipe, Bonnes pratiques mondiales	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis	Secrétariat du GPE
19	De Marcken, Natasha	Directeur, Office de l'éducation	USAID	États-Unis	Membre du Conseil suppléant, Bailleur 6
20	Diouf, Djibril Ndiaye	Directeur de la planification et de la réforme de l'éducation	Ministère de l'Éducation	Sénégal	Groupe Afrique 2
21	Dos Santos Freitas, H.E. Bendito	Ministre de l'Éducation	Ministère de l'Éducation	Timor-Leste	Membre du Conseil suppléant, Asie et Pacifique
22	Drummond, Peter	Directeur général	Russell Reynolds	États-Unis	Observateur
23	Dworack, Sandra	Conseiller en politiques	Oxfam Allemagne	Allemagne	Groupe OSC 1 (OSC du Nord/internationales)
24	Edwards, David	Secrétaire général adjoint	Internationale de l'éducation	Belgique	Groupe OSC 3 (corps enseignant)
25	Feinberg, Nathalia	Chef de Département	Ministère des Affaires étrangères	Danemark	Membre du Conseil suppléant, Bailleur 4
26	Fife, Paul	Directeur général adjoint	Agence norvégienne de la coopération pour le développement	Norvège	Groupe Bailleur 4
27	Filipp, Robert	Président	Fondation Innovative Finance	Suisse	Observateur
28	Focas Licht, Margarita	Coordinatrice d'équipe par intérim, Équipe de soutien aux pays	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis	Secrétariat du GPE
29	Fossberg, Camilla	Chef de la section éducation	Agence norvégienne de la coopération pour le développement	Norvège	Présidente du Conseil consultatif financier, intervenante
30	Fouilhoux, Monique	Consultante spéciale	Internationale de l'éducation	Belgique	Membre du Conseil suppléant, Organisations de la société civile 3 (corps enseignant)
31	Freeouf, Michelle	Analyste, Soutien au Conseil d'administration	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis	Secrétariat du GPE
32	Gantenbein, Nicole	Conseillère en politique éducative	Agence suisse pour le développement et la coopération	Suisse	Groupe Bailleur 1
33	Gardiner, Amanda	Chef des affaires internationales	Pearson International	États-Unis	Groupe secteur privé/fondations privées
34	Gazagne, Fanny	Responsable de la politique éducative	Ministère des Affaires étrangères	France	Groupe Bailleur 5

35	Golden, April	Analyste opérations	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis	Secrétariat du GPE
36	Goudiaby, Gisele	Logistique du Conseil	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis	Secrétariat du GPE
37	Grizzle, James	Responsable éducation	Délégation des États-Unis auprès de l'UNESCO	États-Unis	Observateur
38	Gutiérrez, Francisco	Chef de la Division de l'éducation	AECID	Espagne	Groupe Bailleur 2
39	Haba, Sharon	Secrétaire permanent	Ministère de l'Éducation	Rwanda	Membre du Conseil, Afrique 1
40	Habibyar, Mohammad Shakir	Adjoint au Ministre de l'Éducation	Ministère de l'Éducation	Afghanistan	Groupe Europe de l'Est, Moyen-Orient et Asie centrale
41	Hamilton, Evelyn	Responsable en chef de la planification	Ministère de l'Éducation	Guyana	Groupe Amérique latine et Caraïbes (présent au nom du Membre du Conseil suppléant)
42	Heimens Visser, Merel	Directeur	Fondation pour la lecture et l'écriture	Pays-Bas	Assistant de l'intervenant
43	Heninger, Lori	Directeur	Réseau interinstitutionnel pour l'éducation dans les situations d'urgence	États-Unis	Observateur
44	Hertel, Ulrika	Gestionnaire de programme	Agence suédoise de coopération internationale au développement	Suède	Groupe Bailleur 4
45	Ingelstam, Lena	Directeur général adjoint, SIDA	Agence suédoise de coopération internationale au développement (SIDA)	Suède	Membre du Conseil, Bailleur 4
46	Jacques, Bonyoma	Conseiller principal du Premier ministre	Cabinet du Premier ministre	République démocratique du Congo	Groupe Afrique 2
47	Jahr de Guerrero, Karin	Chargée senior des opérations	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis	Secrétariat du GPE
48	Jesaitis, Maren	Coordinateur CME Allemagne	Oxfam Allemagne	Allemagne	Groupe Organisations de la société civile 1 (OSC du Nord/internationales)
49	Kaboré, Ibrahima	Secrétaire Permanent	Ministère de l'Éducation	Burkina Faso	Groupe Afrique 2
50	Karimata, Atsushi	Coordinateur senior, Division de coopération sur les questions mondiales	Ministère des Affaires étrangères	Japon	Membre du Conseil, Bailleur 6
51	Karjalainen, Marja	Chef d'unité par intérim	Commission européenne	Belgique	Membre du Conseil suppléant, Bailleur 5

52	Kelleher, Mike	Coordinateur d'équipe, Communication et relations extérieures	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis	Secrétariat du GPE
53	King, Elizabeth	Directrice de l'éducation	Banque mondiale	États-Unis	Membre du Conseil, Organismes multilatéraux 3 (Banques multilatérales et régionales)
54	Koziol, Margaret	Conseillère en politiques	USAID	États-Unis	Groupe Bailleur 6
55	Kvitashvili, Alexander	Recteur	Université de Tbilissi	Géorgie	Membre du Conseil, Europe de l'Est, Moyen-Orient et Asie centrale
56	Laugharn, Peter	Directeur	Fondation Firelight	États-Unis	Groupe Secteur privé/fondations privées
57	Leliveld, Stefan	Responsable de projet	Fondation pour la lecture et l'écriture	Pays-Bas	Assistant du présentateur
58	Lerer, Leonard	Vice-président senior	Fondation Innovative Finance	Suisse	Observateur
59	Lovegrove, Bernie	Directeur exécutif	ASPBAE Australie	Australie	Groupe Organisations de la société civile 1 (OSC du Nord/internationales)
60	Malpica, Rocio	Conseil senior	Banque mondiale	États-Unis	Administrateur fiduciaire
61	Mbuyamba, Jean-Paul	Conseiller du Ministre	Ministère de l'Éducation	République démocratique du Congo	Groupe Afrique 2
62	McLean, Hugh	Directeur, Programme de soutien à l'éducation	Fondations pour une société ouverte	Royaume-Uni	Groupe Secteur privé/fondations privées
63	Mesen, Michelle	Chargée de la liaison avec le Conseil	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis	Secrétariat du GPE
64	Mizuno, Keiko	Conseiller senior (éducation)	Agence de coopération internationale du Japon	Japon	Groupe Bailleur 6
65	Mowe, Kjersti	Responsable Communication et apprentissage FSCE	Campagne mondiale pour l'éducation	Norvège	Groupe Organisations de la société civile 1 (OSC du Nord/internationales)
66	Munsya, Valère	Coordinateur Projet GPE en RDC	Ministère de l'Éducation	République démocratique du Congo	Groupe Afrique 2
67	Mwangu Famba, S.E. Maker	Ministre	Ministère de l'Éducation	République démocratique du Congo	Groupe Afrique 2
68	Naidoo, Jordan	Conseiller senior	UNICEF	États-Unis	Groupe Organismes multilatéraux 2 (UNICEF)

69	Nestel, Yona	Conseil senior en éducation	Plan International Canada	Canada	Groupe Organisations de la société civile 1 (OSC du Nord/internationales)
70	Princesse Laurentien des Pays-Bas	Envoyée spéciale de l'UNESCO pour l'alphabétisation au service du développement		Pays-Bas	Intervenante
71	Okunev, Igor	Directeur du développement	CICED Russie	Fédération de Russie	Groupe Bailleur 6
72	O'Reilly, Joseph	Responsable éducation	Save the Children	Royaume-Uni	Membre du Conseil suppléant, Organisations de la société civile 1 (OSC du Nord/internationales)
73	Perez, Juan	Responsable administratif	Ministère de l'Éducation	Honduras	Groupe Amérique latine et Caraïbes
74	Pessi, Jefferson	Coordinateur	Internationale de l'éducation	Belgique	Groupe Organisations de la société civile 3 (corps enseignant)
75	Pinto, Nancy	Coordinatrice d'équipe, Finance, portefeuille et administration	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis	Secrétariat du GPE
76	Power, Padraig	Responsable senior des questions financières et agent de liaison CCF	Partenariat mondial pour l'éducation	Irlande	Secrétariat du GPE
77	Prouty, Robert	Directeur du Secrétariat	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis	Secrétariat du GPE
78	Rao Gupta, Geeta	Directeur exécutif adjoint	UNICEF	États-Unis	Membre du Conseil, Organismes multilatéraux 2 (UNICEF)
79	Reissmann, Christine	Directrice, Direction des initiatives mondiales	Agence canadienne de développement international	Canada	Membre du Conseil suppléant, Bailleur 3
80	Ricoveri, Alessandro	Responsable éducation	Commission européenne	Belgique	Groupe Bailleur 5
81	Rodrigues Lay, Melisa	Assistant	Ministère de l'Éducation	Timor-Leste	Groupe Asie et Pacifique
82	Rombaut, Makadi	Directeur de cabinet adjoint du Ministère de l'EPSP	Ministère de l'Éducation	République démocratique du Congo	Groupe Afrique 2
83	Roth, Martina	Directrice, politique de recherche en stratégie éducative	Intel Corporation	États-Unis	Membre du Conseil, Secteur privé/fondations privées
84	Sack, Richard	Consultant		États-Unis	Intervenant
85	Sagorsky, Tal	Spécialiste senior des opérations du Conseil	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis	Secrétariat du GPE

86	Sanneh, Momodou	Secrétaire permanent adjoint	Ministère de l'Éducation	Gambie	Membre du Conseil, Afrique 3
87	Santos, Lucrecia	Assistant	Ministère de l'Éducation	Timor-Leste	Groupe Asie et Pacifique
88	Sarvi, Jouko	Chef des pratiques éducatives et Président, Communauté de pratiques éducatives	Banque asiatique de développement	Philippines	Membre du Conseil suppléant, Organismes multilatéraux 3 (banques multilatérales et régionales)
89	Schmidt, Caroline	Conseiller	GIZ	Allemagne	Observateur
90	Seeger, Anna	Conseillère en éducation	GIZ	Allemagne	Observateur
91	Seim, Olav	Directeur	UNESCO	France	Membre du Conseil suppléant, Organismes multilatéraux 1 (UNESCO)
92	Short, Adam	Responsable, activités de sensibilisation	Plan International	Royaume-Uni	Groupe Organisations de la société civile 1 (OSC du Nord/internationales)
93	Siebes, Ronald	Chef adjoint, Division éducation	Ministère des Affaires étrangères	Pays-Bas	Groupe Bailleur 1
94	Stockill, Jennifer	Responsable des politiques et programmes	Département du développement international	Royaume-Uni	Groupe Bailleur 3
95	Sturrock, Christine	Directrice, Fonds sectoriels	Agence australienne pour le développement international	Australie	Groupe Bailleur 2
966	Tahirou, Traore	Coordonnateur national	Coalition nationale pour l'éducation pour tous	Burkina Faso	Groupe Organisations de la société civile 2 (pays en développement)
97	Takahashi, Akito	Directeur adjoint	Ministère des finances	Japon	Groupe Bailleur 6
98	Tanai, Farid	Conseiller auprès du ministre	Ministère de l'Éducation	Afghanistan	Groupe Europe de l'Est, Moyen-Orient et Asie centrale
99	Tang, Qian	Sous-directeur général/ Directeur exécutif	UNESCO	France	Membre du Conseil, Organismes multilatéraux 1 (UNESCO)
100	Tapp, Charles	Conseiller senior, reconstitution des ressources	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis	Secrétariat du GPE
101	Taylor, Aleesha	Directeur adjoint – Programme de soutien à l'éducation	Fondations pour une société ouverte	États-Unis	Membre du Conseil suppléant, secteur privé/fondations privées
102	Thiam, S.E. SérigneMbaye	Ministre de l'Éducation	Ministère de l'Éducation	Sénégal	Membre du Conseil, Afrique 2
103	Tinning, Chris	Ministre-conseiller	Agence australienne pour le développement international	Australie	Membre du Conseil suppléant, Bailleur 2
104	Waples, Sally	Responsable politiques et programmes	Département du développement international	Royaume-Uni	Groupe Bailleur 3

105	Wardak, H.E. GhulamFarooq	Ministre de l'Éducation	Ministère de l'Éducation	Afghanistan	Membre du Conseil suppléant, Europe de l'Est, Moyen-Orient et Asie centrale
106	Wijnroks, Marijke	Directeur par intérim, Développement social	Ministère des Affaires étrangères	Pays-Bas	Membre du Conseil, Bailleur 1
107	Wilmshurst, Euan	Directeur	Children's Investment Fund Foundation	Royaume-Uni	Groupe Secteur privé/fondations privées
108	Yondon, Otgonbayar	Membre du Parlement	Parlement de la Mongolie	Mongolie	Membre du Conseil, Asie et Pacifique
109	Young, Grace	Responsable financier	Banque mondiale	États-Unis	Administratrice fiduciaire